

## DECISIONS INDIVIDUELLES

**Décret présidentiel du 26 Jomada El Oula 1422 correspondant au 16 août 2001 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la Présidence de la République.**

Par décret présidentiel du 26 Jomada El Oula 1422 correspondant au 16 août 2001, il est mis fin, à compter du 2 janvier 2001, aux fonctions de sous-directeur à la Présidence de la République, exercées par M. Mohamed Mehdi Kalafate, appelé à exercer une autre fonction.



**Décret présidentiel du 5 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 28 mai 2001 mettant fin aux fonctions d'un chef d'études à l'ex-administration centrale du ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la planification.**

Par décret présidentiel du 5 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 28 mai 2001, il est mis fin aux fonctions de chef d'études à l'ex-administration centrale du ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la planification, exercées par Mme. Khadidja Mostefaoui épouse Mili, admise à la retraite.



**Décret présidentiel du 26 Jomada El Oula 1422 correspondant au 16 août 2001 mettant fin aux fonctions d'un conseiller à la Cour de Tizi Ouzou.**

Par décret présidentiel du 26 Jomada El Oula 1422 correspondant au 16 août 2001, il est mis fin aux fonctions de conseiller à la Cour de Tizi Ouzou, exercées par M. Mohamed Salah Zerkane, admis à la retraite.



**Décret présidentiel du 14 Jomada El Oula 1422 correspondant au 4 août 2001 mettant fin aux fonctions du directeur de la prévention à la direction générale de la protection civile.**

Par décret présidentiel du 14 Jomada El Oula 1422 correspondant au 4 août 2001, il est mis fin aux fonctions de directeur de la prévention à la direction générale de la protection civile, exercées par M. Mohamed Bouderbali, appelé à exercer une autre fonction.

**Décrets présidentiels du 14 Jomada El Oula 1422 correspondant au 4 août 2001 mettant fin aux fonctions de walis.**

Par décret présidentiel du 14 Jomada El Oula 1422 correspondant au 4 août 2001, il est mis fin aux fonctions de walis, exercées par MM :

- Hocine Ouadah, à la wilaya de Chlef ;
  - Hassen Hamadache, à la wilaya d'Oum El Bouaghi ;
  - Rachid Fatmi, à la wilaya de Batna ;
  - Djillali Arar, à la wilaya de Béjaïa ;
  - Ahcène Ezziat, à la wilaya de Tiaret ;
  - Abdelkader Ouali, à la wilaya de Tizi Ouzou ;
  - Slimane Zaouche, à la wilaya d'El Tarf ;
  - Mohamed Oubah, à la wilaya d'Illizi.
  - Azzedine Mechri, à la wilaya d'El Oued ;
  - Mohamed Mounib Sendid, à la wilaya de Khenchela ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 14 Jomada El Oula 1422 correspondant au 4 août 2001, il est mis fin aux fonctions de walis, exercées par MM :

- Ali Madhoui, à la wilaya de Naâma ;
  - Mahmoud Baazizi, à la wilaya de Ghardaïa ;
- sur leur demande.



**Décret présidentiel du 26 Jomada El Oula 1422 correspondant au 16 août 2001 mettant fin aux fonctions du directeur de la réglementation et des affaires générales à l'ex-ministère de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative.**

Par décret présidentiel du 26 Jomada El Oula 1422 correspondant au 16 août 2001, il est mis fin aux fonctions de directeur de la réglementation et des affaires générales à l'ex-ministère de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et de la réforme administrative, exercées par Mlle Yasmina Alouani, appelée à exercer une autre fonction.